

Association de communes Mobul Rapport de gestion de l'exercice 2024

Rapport sur les comptes de l'exercice 2024 à l'attention du Comité de Direction

1. RESULTAT

Les charges du compte de résultats s'élèvent à Fr. 3'607'234.97. Le budget prévoyait des charges pour un montant de Fr. 3'593'100.00. **L'augmentation des charges par rapport au budget est de Fr. 14'134.97.**

Les participations des communes prévues au budget 2024 leur ont été facturées pour un montant de Fr. 1'773'100.00. S'ajoute à cela le solde à reverser aux communes, les subventions cantonales pour un montant de Fr. 1'946'405.90, ainsi que des intérêts perçus pour Fr. 11'114.92 qui représentent un total des produits de Fr. 3'607'234.97.

Le résultat net du compte de résultats, **avant comptabilisation des soldes aux communes**, fait apparaître un excédent de produits de Fr. 123'385.85. Le montant final nécessaire à l'équilibre des comptes sera décompté aux communes après l'approbation des comptes par l'Assemblée des délégués.

Par rapport au budget, nous signalons seulement les écarts significatifs, à savoir :

	Budget	Comptes	Différences
Dépenses			
Traitements et jetons de présence (0120.3000.00)	6'000.00	8'015.00	+2'015.00
Mandat administratif (0220.3130.03)	160'000.00	155'215.85	-4'484.15
Contrats de prestations (6220.3130.00)	3'300'000.00	3'338'177.22	+38'177.22
Honoraires et frais d'étude (6220.3132.00)	40'000.00	34'416.65	-5'583.35
Entretien du réseau (6220.3141.00)	10'000.00	0.00	-10'000.00
Honoraires et frais d'étude – Aménagement (7900.3132.00)	40'000.00	16'584.90	-23'415.10
Honoraires et frais d'étude - Mobilité (7900.3320.90)	0.00	21'100.45	+21'100.45
Recettes			
Subventions cantonales pour les études (6220.4631.10)	20'000.00	17'209.00	-2'791.00
Subventions cantonales pour les études (7900.4631.10)	0.00	10'550.00	10'550.00
Subventions cantonales pour l'exploit. (6220.4631.20)	1'800'000.00	1'918'646.90	+118'646.90

2. COMPTES DE RESULTATS

a) Administration générale

01 Législatif et Exécutif

0120 Exécutif

Les jetons de présence s'élèvent à Fr. 8'015.00 alors qu'un montant de Fr. 6'000.00 était inscrit au budget. La différence est notamment due à plusieurs séances complémentaires nécessaires durant l'année 2024 (assemblée des délégués en janvier 2024 pour l'élection des nouveaux délégués et membres des nouvelles communes, séances concernant l'extension de la ligne de bus 201) impliquant la représentation d'un ou plusieurs membres du Comité de direction. Le budget sous-estimait, par ailleurs, l'augmentation des jetons de présence liée à l'ajout de quatre nouveaux membres du Comité de direction.

02 Services généraux

0220 Administration générale

La facture de la Ville de Bulle s'élève à Fr. 155'215.85 pour les prestations d'administration, de gestion technique, de secrétariat ainsi que pour la tenue de la comptabilité pour l'année 2024. Le budget prévu pour ce poste était de Fr 160'000.00.

Les frais de publication et d'annonces totalisant Fr 393.30 qui correspondent aux frais de convocations des Assemblées des délégués.

b) Culture, sport et loisirs

33 Médias

3320 Mass media

Les frais internet représentent un montant de Fr. 2'607.35 (budget Fr. 2'000.00) et la communication générale un montant de Fr. 0.00 (Budget Fr. 1'000.00).

c) Trafic et télécommunications

62 Transports publics

6220 Trafic régional et d'agglomération

Pour l'entretien du réseau (6220.3141.00), aucun montant n'a été enregistré. Le budget de Fr. 10'000.00.00 n'a pas été utilisé car aucun aménagement provisoire n'a dû être réalisé en 2024.

Les honoraires et les frais d'études (6220.3132.00) s'élèvent à Fr. 34'416.65. La participation du canton aux études concernant les transports publics (6220.4631.10) se chiffre à Fr. 17'209.00. Ces montants sont inférieurs au budget car les études de mobilité sans lien avec les transports publics ont été imputées au compte n°7900.3132.01 de manière à être pris en charge par les neuf communes de l'agglomération et pas uniquement par les communes desservies par le réseau de bus Mobul.

Le montant du compte « contrat de prestations » s'élève à Fr. 3'338'177.22 pour un budget de Fr. 3'300'000.00. Ce contrat comprend les prestations des 3 lignes urbaines pour un montant arrêté à

Fr. 3'330'000.00, les prestations Bull'Bouge 2024 pour un montant de Fr. 1'400.00 ainsi que la mise en place du système QMS pour un montant de Fr. 6'777.22.

63 Trafic, autres

6340 Planification générale des transports

Un montant de Fr. 290.10 a été facturé pour la mise à jour des horaires 2024-2025 sur le site.

d) Protection de l'environnement et aménagement du territoire

79 Aménagement du territoire

7900 Aménagement du territoire

Les honoraires en lien avec les études générales d'aménagement du territoire (7900.3132.00) se montent à Fr. 16'584.90 et les honoraires relatifs aux études de mobilité (7900.3132.01) se montent à Fr. 21'100.45. Ces honoraires comprennent le soutien technique au Comité de direction. Une participation du canton aux études concernant le trafic d'agglomération (7900.4631.10) a été reçue pour Fr. 10'550.00. Ces deux derniers comptes n'étaient pas prévus au budget mais les montants étaient planifiés respectivement dans les comptes n°6220.3132.00 et 6220.4631.10. Le montant total des honoraires des études transports publics, mobilité et aménagement du territoire est de Fr. 72'102.00 pour un budget total de Fr. 80'000.00.

Le montant de Fr. 27'400.00 représente la 2^{ème} tranche d'amortissement du crédit d'étude pour la vision d'ensemble du pôle d'activités de Planchy (mesure U3 du PA4).

e) Finances et impôts

99 Postes non ventilables

9900 Participation des communes

Les acomptes pour les participations des communes s'élèvent à Fr. 1'773'100.00 et ont déjà été facturés. Le solde final, en faveur des communes, de Fr. 123'385.85 sera décompté aux communes après l'approbation des comptes par l'Assemblée des délégués.

Comme indiqué précédemment, les participations des communes ont été divisées en deux parties, administration et transports, étant donné que les communes de Broc, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier et Marsens n'étaient pas desservies par le réseau de bus Mobul en 2024 et ne participent donc pas aux frais liés aux transports.

3. COMPTES D'INVESTISSEMENTS

a) Trafic et télécommunications

61 Circulation routière

6150 Routes communales

Les subventions reçues sont partiellement redistribuées en 2024 selon les statuts. Ces montants ont été transférés au bilan. Nous retrouvons les avances sous le compte 10430.00 et le solde des subventions à reverser sous le compte 20090.01.

b) Protection de l'environnement et aménagement du territoire

79 Aménagement du territoire

7900 Aménagement du territoire (en général)

Le montant de Fr. 348'549.25 représente le montant facturé pour les études réalisées par notre mandataire dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5). La plupart des prestations ont été réalisées en 2024, ce qui explique le dépassement (+16%) du budget de Fr. 300'000. Pour rappel, l'Assemblée des délégués a voté le 6 octobre 2023 un crédit de Fr. 400'000.00 pour l'élaboration du PA5. Le solde de Fr. 100'000 est inscrit au budget 2025.

4. COMPTES AU BILAN

a) Actifs

1002x	Raiffeisen c/c + épargne	Fr. 1'835'078'03, montant correspondant aux disponibilités bancaires.
10430.00	Avances de subventions	Fr. 351'200.00

b) Passifs

20000.00	Fournisseurs divers	Fr. 182'286.80 totalisent les diverses factures à payer au 31 décembre 2024.
20000.0x	Créanciers Communes	Fr. 123'385.85, décomptes en faveur des 9 communes.
20090.01	Subventions à redistribuer	Fr. 2'287'727'00, ce montant correspond au solde des subventions ressortant des comptes d'investissements.